

L'Express.fr, 10 décembre 2013



Les indignés de l'article 13 et le Parlement

le 10 décembre 2013 11h52 | par Brice Lacourieux

Depuis plusieurs jours, [l'article 13](#) du projet de loi programmation militaire suscite des réactions indignées de la part des acteurs du numérique, [largement relayées par les médias](#).

En quelques mots, cet article, réécrit par le sénateur Jean-Pierre Sueur, concerne le recueil de données en temps réel et étend notamment les données auxquelles l'administration peut avoir accès – à des fins de sécurité intérieure en théorie.

Au-delà du contenu, lui-même sujet à débat, on peut estimer que le buzz a réellement commencé vendredi dernier, lorsque le Conseil national du numérique a jugé que cet article 13 n'était « [pas opportun](#) ». Depuis, les réactions se multiplient, et certains sénateurs en viennent à demander sa [suppression](#).

Arrêtons-nous ici sur le calendrier : cette vague de réactions intervient donc depuis le 6 décembre, alors que le texte arrive en seconde lecture au Sénat, et que le gouvernement espère un vote conforme à celui de l'Assemblée, donc sans modification (ce conforme est souhaité afin que certaines dispositions puissent entrer en application dès le 1er janvier 2014). Bref, c'est très (trop?) tard.

Or, l'article 13 est passé complètement inaperçu alors qu'il y avait largement le temps de s'y arrêter :

- l'[avis](#) de la commission des Lois du Sénat détaillant la réécriture a été déposé le **9 octobre** ;
- le texte a été débattu en première lecture au Sénat le **21 octobre** ;
- puis en commission des Lois de l'Assemblée, le **6 novembre** .